



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Blocages pour les enseignants souhaitant se former à la pédagogie Freinet

Question écrite n° 17108

Texte de la question

Mme Julie Laernoès appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les blocages administratifs rencontrés par les enseignants souhaitant participer à des stages ou chantiers organisés par l'Institut coopératif de l'École moderne (ICEM - pédagogie Freinet). L'Institut coopératif de l'École moderne (ICEM - pédagogie Freinet), créé en 1947 par Célestin Freinet, est un mouvement pédagogique reconnu, agréé par le ministère de l'éducation nationale. Ce mouvement pédagogique est basé sur les principes de la pédagogie Freinet - organisation coopérative et démocratique de la classe et de l'école, communication, activités de recherche et d'expression libre, auto et co-évaluation - et regroupe des enseignants de l'école publique et des éducateurs. L'ICEM propose des outils pédagogiques, des ouvrages théoriques et pratiques, des revues pour la classe et des formations au niveau national, régional et local et peut aussi accompagner des équipes pédagogiques localement. Ces ressources pédagogiques, dont certaines sont en ligne, sont intégralement conçues, préparées et testées dans les classes par les enseignants et les élèves eux-mêmes, ce qui en fait leur originalité et leur efficacité. Elles sont unanimement reconnues et diffusées dans de nombreuses classes, permettant aux élèves de suivre un pan de travail individualisé et de travailler en autonomie. Elles sont préparées avec et par les enfants, de manière bénévole sur le temps personnel des enseignants de l'école moderne et dans le cadre de chantiers organisés sur le temps scolaire. Ces chantiers sont assujettis à des autorisations d'absence de l'administration. Or l'Institut coopératif de l'École moderne (ICEM - pédagogie Freinet) est toujours confronté à un blocage quasi systématique des demandes d'autorisation de stages et de chantiers déposées auprès de l'administration, à l'échelle locale et départementale. Ces demandes d'autorisation d'absence formulées par les enseignants du Mouvement de l'École moderne pour participer à des stages de formation ou de production, font en effet systématiquement l'objet de refus, souvent édictés sans motifs. Un tel blocage récurrent ne favorise nullement les missions dans lesquelles ce mouvement pédagogique s'investit : un collectif de recherche et de co-formation pourtant pleinement reconnu au sein du monde de l'éducation, par la communauté scientifique et par le ministère. Il existe ainsi un décalage entre la reconnaissance et l'agrément de ce mouvement pédagogique aux avant-gardes des pratiques pédagogiques innovantes et une réalité de terrain en contradiction avec les prescriptions ministérielles. Elle lui demande ainsi quels sont les moyens qu'elle compte mettre en place afin de lever ces blocages administratifs pour permettre aux enseignants de participer à ces stages et chantiers et ainsi soutenir les enseignants de ce mouvement agréé, dont les recherches et les travaux contribuent largement au renouvellement et à la modernisation des pratiques enseignantes.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Laernoès](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17108

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2925

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)